

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

N° Spécial

01 Août 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 01 août 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS 2019-0117	26.07.2019	Arrêté autorisant madame Juliette ELG, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 5 août au 1 ^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	4
DDCS 2019-0118	26.07.2019	Arrêté autorisant monsieur Karim LOUSSAIEF titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 8 juillet au 4 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	5
DDCS 2019-0119	26.07.2019	Arrêté autorisant, monsieur Borhan SABHI titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 8 juillet au 1 ^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	6

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS 2019-0120	26.07.2019	Arrêté autorisant monsieur Thomas DELAHAYE titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 5 août au 1 ^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	7
DDCS 2019-0121	26.07.2019	Arrêté autorisant monsieur Geoffrey MULE titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 8 juillet au 1 ^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	8
DDCS 2019-0122	26.07.2019	Arrêté autorisant monsieur Miguel GARCIA titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 8 juillet au 1er septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	10

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté DDCS-2019-0117 autorisant, madame Juliette ELG, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 5 août au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que madame Juliette ELG est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 27/05/2015 à Blois est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, centre aquatique de Neuilly, en date du 15 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Madame Juliette ELG, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller le centre aquatique de Neuilly - - 27-31 boulevard d'Inkermann – 92200 NEUILLY SUR SEINE du 5 août au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2: Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-0118 autorisant, monsieur Karim LOUSSAIEF titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 8 juillet au 4 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur Karim LOUSSAIEF est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 19/06/2019 à Paris est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, centre aquatique de Neuilly, en date du 15 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Monsieur Karim LOUSSAIEF, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller le centre aquatique de Neuilly - - 27-31 boulevard d'Inkermann – 92200 NEUILLY SUR SEINE du 8 juillet au 4 août 2019 inclus.

ARTICLE 2: Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 26 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-0119 autorisant, monsieur Borhan SABHI titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 8 juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur Borhan SABHI est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 13/06/2015 à Châlons-en-Champagne est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, centre aquatique de Neuilly, en date du 15 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Borhan SABHI, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller le centre aquatique de Neuilly - - 27-31 boulevard d'Inkermann – 92200 NEUILLY SUR SEINE du 8 juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 26 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-0120 autorisant, monsieur Thomas DELAHAYE titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 5 août au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur Thomas DELAHAYE est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 10/12/2018 à Paris est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, centre aquatique de Neuilly, en date du 15 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Thomas DELAHAYE, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller le centre aquatique de Neuilly - - 27-31 boulevard d'Inkermann – 92200 NEUILLY SUR SEINE du 5 août au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 26 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-0121 autorisant, monsieur Geoffrey MULE titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 8 juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur Geoffrey MULE est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 22/03/2016 à Versailles est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, centre aquatique de Neuilly, en date du 15 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Monsieur Geoffrey MULE, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller le centre aquatique de Neuilly - - 27-31 boulevard d'Inkermann – 92200 NEUILLY SUR SEINE du 8 juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 26 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-0122 autorisant, monsieur Miguel GARCIA titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 8 juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur Miguel GARCIA est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 14/03/2019 à Paris est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, centre aquatique de Neuilly, en date du 15 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Miguel GARCIA, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller le centre aquatique de Neuilly - - 27-31 boulevard d'Inkermann – 92200 NEUILLY SUR SEINE du 8 juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2: Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État. Nanterre, le 26 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation, la directrice départementale de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/